



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 08 juillet 2021 - 19h00

COMPTE-RENDU

M. David LE COINTRE, responsable du service enfance présente au Conseil Municipal la nouvelle version du portail famille.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021.

1. Administration générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n°18-2021 : signature contrats contrôle technique – halles couvertes et bâtiment éco-exemplaire

Signature des contrats de contrôle technique pour les travaux de construction des halles couvertes, y compris le diagnostic amiante et plomb avant travaux, ainsi que pour la construction du bâtiment éco-exemplaire avec BUREAU VERITAS – 2 rue de Suède 56 400 AURAY (8 950€ HT).

Délégation n°19-2021 : signature contrat SPS – halles couvertes et bâtiment éco-exemplaire

Signature des contrats de mission coordination sécurité et protection de la santé (SPS) avec les prestataires suivants :

- Halles couvertes : SOCOTEC – 4 rue Alice Colino 56 100 LORIENT (2 850€ HT)
- Bâtiment éco-exemplaire : BUREAU VERITAS – 2 rue de Suède 56 400 AURAY (2 380€ HT)

2. Finances.

- *Subventions aux associations sportives.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aqua club baldivien	995.00€	Cyclo club Baud	366.00€
Avenir cycliste Baud	1 382.00€	Dojo baldivien	1 127.00€
Badminton	557.00€	Echiquier Pays de Baud	894.00€
Baldi-form	921.00€	Equitation	2 255.00€
Baud Korrig endurance	432.00€	Karaté club celtic	742.00€
Baldi Futsal club	196.00€	Run bike club 56	669.00€
Basket Bro Baod	2 570.00€	Scrabble baldivien	196.00€
Baud FC	6 270.00€	Seibukan baldivien	196.00€
Baud Locminé handball	1 538.00€	Skol Gouren ar Chapel nevez	430.00€
Baud natation	415.00€	Tennis club de Baud	2 428.00€
Baud Patins	1 117.00€	Diamou Africa	196.00€
Baud Tennis de table	704.00€	Collège M.Martin (UNSS)	1 932.00€
Boule Baudaise	245.00€	Collège ND Clarte (UGSEL)	1 364.00€
Cercle des palmeurs de Baud	458.00€		
Club nautique (canoé)	645.00€		

Pour information, le forum des associations aura lieu le samedi 4 septembre à l'espace Yves LEROY

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération.*

Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 %, de la base imposable.

- *Appel à projet numérique pour les écoles – signature de la convention.*

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Education propose aux collectivités de financer pour partie l'acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques afin de garantir l'accès au numérique à tous les élèves, à leur famille et aux enseignants.

Le Conseil Municipal approuve le montant prévisionnel de dépenses de 40 937 € pour l'acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques et sollicite une subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numériques dans les écoles élémentaires.

3. Ressources humaines.

- *Télétravail.*

Un groupe de travail composé d'élus, d'agents et d'un représentant du personnel a été constitué avec pour objectif de définir les conditions de mise en œuvre du télétravail.

Ce groupe de travail a donc été chargé d'élaborer une charte du télétravail qui définit ses modalités d'exercice comme principalement la durée limitée à 1 jour par semaine (ou 2 ½ journée), la possibilité de 6 jours « flottants » par an, le principe d'une démarche volontaire soumise à l'accord de la collectivité (engagement réciproque) ...Les représentants du personnel ont émis un avis favorable lors de la réunion du Comité Technique du 2 juillet 2021.

Le Conseil Municipal approuve les modalités d'exercice du télétravail indiquées dans la charte, ainsi que sur les autres documents: fiche d'auto-évaluation, le formulaire de demande, la fiche de suivi de l'activité, l'attestation sur l'honneur.

- *Réorganisation du service enfance-jeunesse.*

Le Conseil Municipal approuve la réorganisation du service enfance et jeunesse par la création d'une direction commune et décide de créer un poste de gestionnaire administrative et d'accueil qui aura vocation à assister le responsable du pôle enfance

jeunesse dans ses missions. Les représentants du personnel ont émis un avis favorable lors de la réunion du Comité Technique du 2 juillet 2021.

4. Questions diverses.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Patricia LE DIAGON souhaite rejoindre la commission seniors -solidarité.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE fait le point après la dernière commission déchets qui s'est tenu à Centre Morbihan Communauté, en effet, il s'agit de poursuivre la mise en place de la redevance incitative qui nécessite une évolution des tarifs.

Il est envisagé pour l'avenir de définir une grille tarifaire avec une part fixe et une part variable.

Madame Pascale GILLET fait le point sur la scission de Centre Morbihan Communauté. Une rencontre a eu lieu lundi 5 juillet dernier entre le Préfet et les élus en charge du dossier. Le projet de scission est désormais bien engagé et devrait être acté pour janvier 2022. Puis, le Préfet aura 3 mois pour valider les périmètres de chaque communauté. Un conseil communautaire aura lieu le 2 septembre prochain et les conseils municipaux devront à nouveau se réunir pour voter les modalités de répartition.

Madame Pascale GILLET présente au Conseil Municipal la mise en service du train touristique reliant Lambel-Camors à Pontivy et qui offre un large panorama sur la vallée du Blavet.